

Maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires (MMBs)

*pour les élèves actuellement en 1^{re} année
inscrits dans la filière MMBs*

Objectifs

- Accroître l'acquisition de compétences en langue de communication (allemand ou anglais).
- Permettre l'acquisition d'un vocabulaire et de concepts spécifiques à certaines disciplines.
- Approfondir les connaissances culturelles liées à la langue d'immersion.
- Améliorer la conceptualisation des savoirs.

Communication

- **Toutes** les informations sur la MMBs données par **l'école** se trouvent sur la Classroom "MMBs 2023-2027" ou les sites qui y sont référencés;
- Communication par **courriel eduge.ch**, complétée parfois par courrier;
- En cas de questions, s'adresser au doyen répondant MMBs, mais:
 - Parcours scolaire : doyen MMBs ou M1
 - Organisation du séjour : Service ELEM et non pas l'école

Organisation du séjour en 2^e année

- Responsabilité des familles
- Pas d'implication de l'école

Séjour obligatoire MMBs en 2^e année

Séance spécifique à l'organisation du séjour :

- **Lundi 16 octobre 2023 à l'Aula Frank Martin (Collège Calvin) de 18h à 20h**
- **Présence fortement recommandée – procurez-vous la lettre d'invitation avant de sortir**

Objectif de la séance:

- Présenter les **modalités d'organisation** du séjour
- Présenter les **programmes DIP au bénéfice d'un soutien financier**
- Répondre à toutes les **questions** relatives à l'organisation du séjour
 - Destinations
 - Coûts
 - Contraintes

Informations et documents en ligne

<https://edu.ge.ch/site/elem/>

Contact

Catherine SONINO, Attachée de direction DGESII,
responsable Unité transversale Echanges & Mobilité DIP

catherine.sonino@etat.ge.ch

022 327 06 43

Deux types de séjour

1. **Séjour court:** un séjour *d'un semestre* dans un gymnase de la région linguistique concernée pendant le 1^{er} semestre.
2. **Séjour long:** un séjour *d'une année* complète dans un gymnase de la région linguistique concernée, durant toute la 2^e année.

1^{re} année : début du processus

A la fin du 1^{er} semestre de 1^{re} année :

- Bilan intermédiaire et confirmation des intentions de poursuite dans la filière MMBs (formulaire à remplir), en portant une attention particulière aux éléments suivants :
 - Français : moyenne ≥ 4.5
 - Langue concernée : moyenne ≥ 4.5
 - Moyenne générale et promotion

Pour continuer en MMBs, l'élève doit atteindre ces critères en fin d'année

1^{re} année : suite du processus

Au cours du 2^e semestre de la 1^{re} année :

Séminaire de sensibilisation: 3 séances obligatoires le mercredi après-midi : introduction à la culture du pays ou de la région d'accueil ainsi qu'à l'autonomie dans l'éloignement (cadres familial et scolaire).

Dates 2024: mercredis 13 mars – 17 avril – 24 avril

1^{re} année : suite du processus

A la fin de l'année :

Confirmation du maintien dans la filière (notes de 4.5 atteintes en FR et AN/AL)



Sortir de la filière MMBs ne signifie pas obligatoirement l'abandon du projet de séjour. L'élève peut tout à fait effectuer un séjour linguistique "hors maturité bilingue" dit "séjour libre", dont les conditions de retour sont identiques à celles du séjour dans le cadre de la maturité bilingue



Le renoncement tardif à un projet de séjour annoncé durant le 1^{er} degré peut conduire à une affectation dans un autre collège, selon les contraintes d'effectifs



Durant le séjour

- Il n'est pas attendu de l'élève qu'il mène de front la scolarité genevoise et celle du pays d'accueil.
- Cependant, les programmes des branches que l'élève souhaite investir durant son séjour sont à disposition auprès des Collèges et sur le site du Collège de Genève.
- Pour les élèves partis une année, les parents/élèves complètent vers mars-avril de l'année de leur séjour (en 2025) l'inscription dans le degré suivant et confirment leur profil : OS– L2 – MU/AV - MA1 ou 2 – (si retour en 3^e) OC
- Les choix confirmés à ce moment sont définitifs et ne peuvent pas être modifiés à la rentrée suivant le séjour.

Retour d'un séjour long en 2^e année

Si moyenne générale de fin de 1^{re} année ≥ 5.0 ou si total français + les 2 langues étrangères choisies + mathématiques ≥ 19.0 :



l'élève est admis directement en 3^e année.

Si aucune des deux conditions n'est remplie (aucune dérogation accordée):



l'élève intègre la 2^e année; il ne s'agit pas d'un redoublement.

Remarque: l'élève peut intégrer la 3^e année s'il a été promu d'un collège suisse allemand reconnu, suivant un programme similaire à celui de 2^e année du collège de Genève, suite à une analyse approfondie de chaque cas.

Retour d'un séjour court en 2^e année

Séjour au 1^{er} semestre: l'élève termine sa 2^e année normalement. Le 2^e semestre détermine alors la promotion.

Pour poursuivre son parcours en 3^e année MMBs, l'élève doit être promu avec la note de la langue d'immersion

$AN/AL \geq 4.5$ si DF *et* ≥ 4.0 si OS.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire.

Rattrapage des notes anticipées de maturité

Arts (musique/arts visuels) DF, Chimie DF

- **Séjour court au 1^{er} semestre de la 2^e année:**

➔ Rattrapage des notes au cours du 2nd semestre de la 2^e année

- **Séjour long en 2^e année:**

➔ Rattrapage des notes au cours du 1^{er} semestre de la 3^e année

Si l'élève suit ces cours en OS, il n'y a pas de rattrapage prévu: la note annuelle de 3OS constitue sa note anticipée de maturité DF.

DF = discipline fondamentale, **OS** = option spécifique

Poursuite du parcours en 3^e et 4^e

Elève parti en séjour court suivra dans la langue d'immersion :

- 1 cours de sciences humaines en 3^e année
- 2 cours de sciences humaines en 4^e année.
- Travail de maturité

Elève parti en séjour long suivra dans la langue d'immersion :

- 1 cours de sciences humaines en 3^e année
- 1 cours obligatoire et 1 cours recommandé (si choisi lors de l'inscription en 4^e) de sciences humaines en 4^e année.
- Travail de maturité (si choisi par l'élève en 3^e année), recommandé

Les cours en immersion ont lieu principalement le mercredi après-midi



Conditions de maintien dans le parcours

Pour poursuivre son parcours MMBs en 4^e, l'élève doit être promu et :

- sa moyenne annuelle de la langue d'immersion ≥ 4.5 si en DF
- sa moyenne annuelle de la langue d'immersion ≥ 4.0 si en OS

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire.

Conditions d'obtention du titre

Résultats satisfaisant aux conditions fédérales

Séjour court effectué selon les modalités ainsi que:

1 cours de sciences humaines suivi en 3^e et 2 cours de sciences humaines suivis en 4^e dans la langue choisie.

Travail de maturité rédigé et soutenu dans la langue choisie.

Séjour long effectué selon les modalités ainsi que:

1 cours de sciences humaines suivi en 3^e et 4^e dans la langue choisie.

Contacts

Monsieur Mikhail Chakhparonian

doyen responsable de la MMBs et des séjours libres

mikhail.chakhparonian@edu.ge.ch

022.388.48.97

et, pour les élèves, Classroom MMBs 2023-2027 (lire la FAQ)

MMBs

Jalon indicatifs (incomplet)

Convocation à la rentrée (pour la forme). Ne pas venir au CECG à la rentrée.

Si abandon: séjour? Inscription en 2^e ou 1^{re} année

Confirmation définitive de la poursuite en MMBs. Normes? Retour?

juin

août

1^{re} année

Contacteur l'ens d'AP? Séjour

juin

août

2^e année: Séjour

Suivre les cours L2. Se mettre à jour pour les cours du CECG en autonomie.

mars

Inscription en 3^e année, choix définitifs

Organisation du séjour

janvier

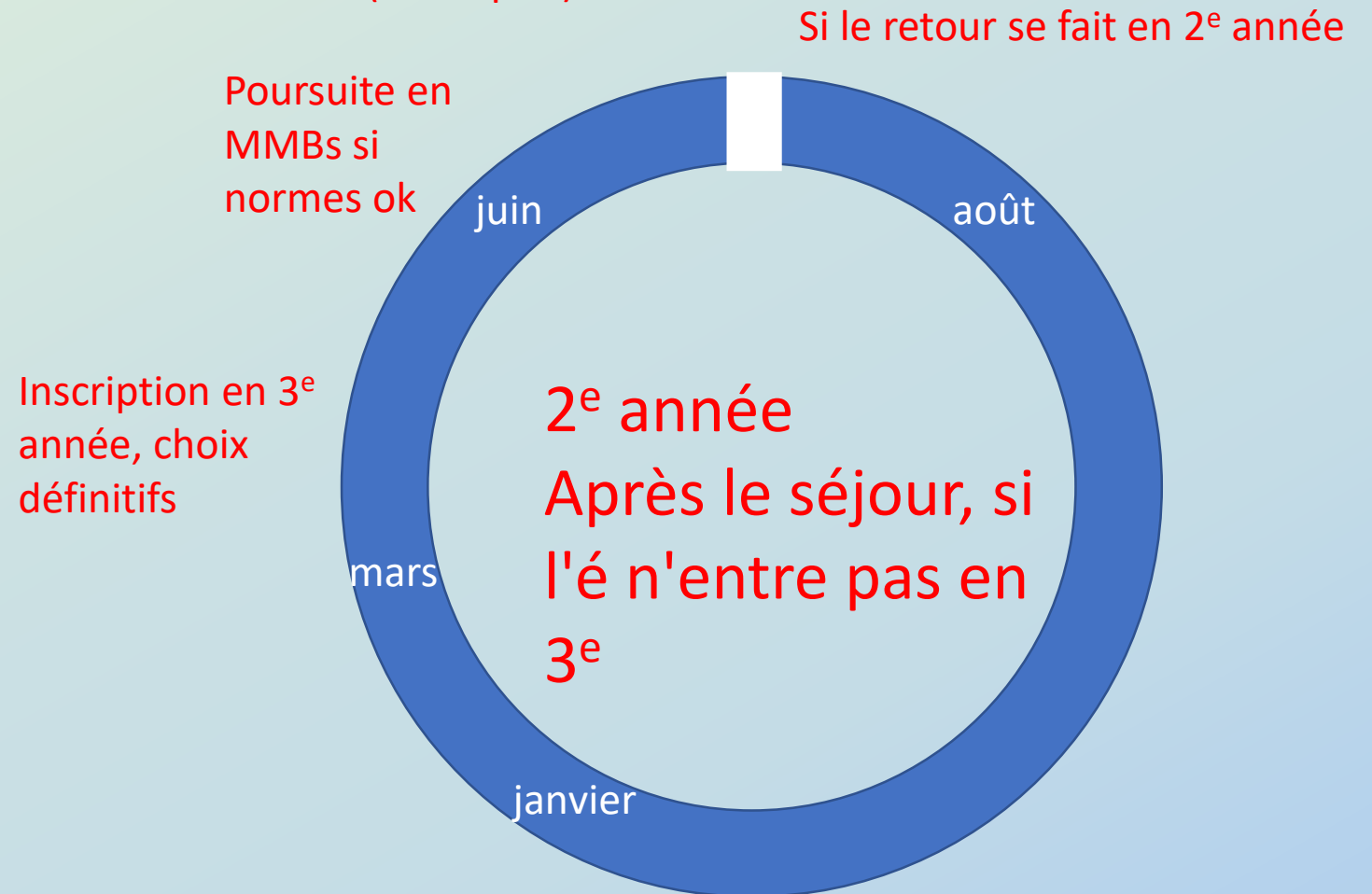
Si séjour S1: passer épreuves en CH, AP/HA ou MU

janvier

Confirmation de la poursuite en MMBs (provisoire)

MMBs

Jalon indicatifs (incomplet)



MMBs

Jalon indicatifs (incomplet)

Confirmation
de la poursuite
en MMBs.
Normes?

Contrôler l'horaire:
HI en L2

MMBs

Contrôler
l'horaire:
HI en L2;
GE/PO en L2
(obl. si séj
court)?

Inscription
en 4^e
année,
choix
définitifs

S'inscrire TM en
L2 (obligatoire si
séjour court)

4^e année

Si entrée en 3^e :
répétitoires de
CH DF, AP et HA DF
ou MU DF,
programme de 2^e
année

Jalon indicatifs

